

**La Participation pour le Financement
 de l'Assainissement Collectif (PFAC)
 « Assimilés domestiques »**

Qui est concerné ?

Le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique en application de l'article L. 213-10-2 du code de l'environnement a droit, à sa demande, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation.

Le propriétaire peut être astreint à verser à la collectivité une participation dont le montant tient compte de l'économie qu'il réalise en évitant le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire : c'est la PFAC « assimilés domestiques ».

Quels sont les immeubles concernés ?

Les établissements listés à l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 : commerces de détail, services d'hygiène, hôtellerie, campings, restauration, bureaux, écoles, lieux de culture....

Les bâtiments déjà équipés d'une installation d'assainissement non collectif conforme ne sont pas concernés.

Quel est le montant de la participation ?

Il est calculé en fonction du nombre d'équivalent-habitant (EH, unité de base de dimensionnement des filières de traitement des eaux usées) de l'établissement, déterminé selon la norme NF P 16-006 « Installations d'assainissement non collectif – conception » (tableau F.2).

et selon la nature des activités de l'établissement :

- activités non industrielle avec sanitaires : salles de spectacle, de réunion, de réception, musées, médiathèques, installations sportives, scolaires, lieux de culte, commerces hors production alimentaire, cabinet médical, atelier automobile, bureaux, hôtellerie, ...
- activités non industrielle sans sanitaires : bâtiments de stockage, entrepôts, ...
- activités industrielle (production) : établissements de santé, laboratoires, restauration, aires de lavage, commerces avec production alimentaire, ...

Nombre d'EH	PFAC Assimilés Domestiques (€)		
	Activités non industrielles avec sanitaires	Activités non industrielles sans sanitaires	Activités industrielles
<20	2500	2000	3000
20 à 199	4000	3200	5000
≥ 200	5000	4000	6000

Tableau F.2 — Propositions de coefficients de dimensionnement en fonction du type d'activité

Type	Usage	Coefficient*	Type d'eau	Facteurs particuliers
Habitation	Maison individuelle équipée de toilettes sèches	0,6 par EH	Douche, linge, cuisine	Saisonnalité, occupation
Restauration	Restaurant, cantine, table d'hôte...	0,25 par couvert en restauration traditionnelle ^a	Cuisine, toilettes, (douche)	Type de cuisine (préparation sur place cuisine industrielle), type de service (vaisselle, jetable) Saisonnalité, taux de fréquentation
Hébergement (hors restauration)	Hôtel, gîte, chambre d'hôte, pension, internat, maison de repos, etc...	0,5 par couchage	Toilettes, douche, linge	Standing, taux d'occupation, saisonnalité, équipements particuliers
Autre accueil (hors restauration)	Camping, mobil home, HLL...	0,7 par résident	Toilettes, douche, (linge)	Standing et équipements particuliers ^b , taux d'occupation, saisonnalité,
Travail (8h/j et hors restauration)	Administration, artisanats, industrie, école ...	0,5 par personne	Toilettes, (douche, salle déjeuner)	Temps passé sur site, nature de l'activité
Réception (hors restauration)	Salle des fêtes, salle de réunion	0,1 par personne	Toilettes	Nature de l'activité
Equipements sportifs	Vestiaires	0,3 par sportif	Toilettes, douche	Saisonnalité, fréquence d'utilisation
Lieux publics	Musée, site touristique, événement sportif, salle de spectacles, WC urbains, aire de repos ...	0,05 par visiteur/spectateur	Toilettes	Saisonnalité, temps moyen de la visite, événements exceptionnels (journées du patrimoine, ...)

^a Les coefficients peuvent être diminués en fonction du type de restauration (snacks, fast food, ...).

^b Les coefficients peuvent être augmentés en fonction du standing et des équipements particuliers des campings (piscines, spa, ...).

*par rapport aux références définies au 7.4.1.



Vos contacts

Pour demander le contrôle du raccordement et convenir d'un rendez-vous, ou pour toute information

SIVOM - Service Cycle de l'Eau
Communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz

Rue Renoir – Audierne

02 98 70 29 57
sivom@cap-sizun.fr